

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Clermont-Ferrand, le 24 JUL. 2019

SERVICE EAU, ENVIRONNEMENT, FORÊT

Affaire suivie par Caroline MAUDUIT

Tél : 04 73 42 14 04

ddt-seef@puy-de-dome.gouv.fr

La Préfète du Puy-de-Dôme

à

Mesdames et Messieurs les Maires du Puy-de-Dôme

**Objet :** Situation de la ressource en eau et les restrictions en cours

**Réf. :**

**P.J. :**

Au vu de la situation climatique et hydrologique particulièrement marquée depuis le printemps, vous avez été informés des mesures de limitation provisoire de certains usages de l'eau que j'ai été amenée à prendre par le biais d'arrêtés préfectoraux successifs dont le dernier en date du 25 juillet 2019 dont vous trouverez ci-joint une copie.

Une communication de ces mesures au grand public est assurée par une diffusion officielle sur le site des services de l'Etat, mais également par l'intermédiaire des médias et des réseaux sociaux, afin de faire le point sur l'état des ressources d'une part, et sur les restrictions en cours d'autre part. Je vous rappelle que les arrêtés doivent être affichés en mairie et que vous êtes le vecteur de communication le plus proche de la population.

Je vous sollicite afin que vous sensibilisiez également les services techniques et autres structures de votre commune, sur l'impérative nécessité de respecter l'arrêté et d'être exemplaire sur les usages de l'eau dans cette période de tension sur la ressource en eau.

Je sais pouvoir compter sur votre implication, en tant que maire de votre commune, pour veiller à ce que les mesures prises dans l'arrêté préfectoral soient bien appliquées localement. Vous pouvez pour cela faire appel à vos agents de police municipale pour contrôler les usages dans le cadre de la police du maire, mais également renforcer les restrictions, dans la limite des conditions décrites dans la circulaire que je vous avais adressée le 6 mai.

L'attention particulière que vous porterez ne peut que contribuer à anticiper et éviter d'éventuelles situations conflictuelles qui pourraient apparaître d'une part, et faire en sorte que la situation de la ressource soit préservée d'autre part.

La Préfète,



Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC